

**ÉVÉNEMENT VIRTUEL DE FORMATION DE CABRI SUR L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE  
DEMANDE, D'APPROBATION ET DE SUIVI DES GARANTIES PUBLIQUES  
AVEC CERTAINS PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST  
LES 9 ET 10 MARS 2021**

**PROGRAMME**

À la suite de l'événement d'apprentissage entre pairs de CABRI sur les risques que représentent les passifs conditionnels pour les budgets nationaux en Afrique qui s'est tenu l'an dernier, nous programmons un événement de formation de suivi. Cet événement, sur demande, aura pour objet de renforcer les processus de demande, d'approbation (d'octroi) et de suivi des garanties publiques dans certains pays ouest-africains.

Cette formation met l'accent sur les lignes directrices/procédures et les structures institutionnelles qui devraient régir l'émission et le suivi des garanties de prêts de l'État. Un questionnaire destiné à entamer des discussions sur les progrès réalisés dans les pays respectifs sera produit et distribué aux participants inscrits, qui recevront également avant l'événement, des notes d'étude sur le cadre conceptuel et sur des exemples de pays, afin qu'ils puissent se familiariser avec cette expérience d'apprentissage et s'y préparer.

Le premier jour du programme comprendra 3 séances portant sur :

- les passifs conditionnels : importance, gestion et cas de pays ;
- les analyses du questionnaire sur les processus d'émission et de suivi dans certains pays ouest-africains ; et,
- la création d'un environnement institutionnel favorisant la gestion des processus d'émission et de suivi des garanties, assorti d'une approche de gestion des risques.

Le deuxième jour sera consacré à un exercice de jeu de rôle conçu pour simuler les processus de demande de garanties, d'évaluation du risque de crédit et de recommandations pour approbation.

<b>Mardi 9 mars 2021</b>	
11h00 à 11h15	Mot de bienvenue prononcé par Neil Cole, Secrétaire exécutif de CABRI.
<b>Séance 1</b> 11h15 à 12h00	<b>Passifs conditionnels : importance, gestion et cas de pays</b> Les passifs conditionnels représentent un risque budgétaire important pour les finances publiques de l'État, qui devrait être atténué et géré au moyen de cadres et d'outils appropriés. Au fur et à mesure que les ministères des Finances développent leurs compétences/capacités en gestion de la dette publique, il faudrait également envisager de mettre en place des environnements

	<p>réglementaires propices à la gestion des risques éventuels. Cette séance sera l'occasion de débattre largement de ces questions.</p> <p><b>Objectif</b> : Accroître la sensibilisation aux risques des participants et améliorer leur compréhension des passifs conditionnels du point de vue du gouvernement.</p> <p><b>Présentatrice</b> : M<sup>me</sup> Nicole E. Kearse, Facilité africaine de soutien juridique, Conseillère juridique senior, ALSF.</p>
12h00 à 12h15	Pause
<p><b>Séance 2</b></p> <p>12h15 à 13h30</p>	<p><b>Analyses du questionnaire sur les processus d'émission et de suivi dans certains pays ouest-africains</b></p> <p>Prévoir un cadre juridique solide en matière de gestion des garanties publiques. Les règles du jeu devraient être clairement définies dans le droit primaire. Des règles et procédures détaillées peuvent être conçues et mises en vigueur par le biais de procédures légales appropriées par les institutions propriétaires des processus et donnant le mandat.</p> <p>Dans le domaine de la gestion des garanties de prêts de l'État, les problèmes des pays au sein de leurs structures managériales existantes ainsi que des procédures de demande, d'approbation et de suivi diffèrent d'un pays à l'autre.</p> <p>Un questionnaire avec des questions orientées sera envoyé aux fonctionnaires des pays inscrits avant l'événement de formation, afin d'examiner les progrès réalisés ou les défis restant à relever dans les processus d'émission (d'octroi) de garanties et de suivi, ainsi que dans les structures institutionnelles de chaque pays participant.</p> <p><b>Objectif</b> : Présenter la situation réelle en Afrique de l'Ouest afin de mieux comprendre où se situent les pays et les défis qu'ils doivent relever pour renforcer/améliorer leurs processus de demande, d'approbation et de suivi.</p> <p><b>Format</b> : Les participants se verront présenter les analyses du questionnaire suivies d'une séance de questions-réponses et de discussions. Plusieurs jours avant cette séance, les participants recevront également en tant que documents d'étude, des notes d'étude sur les lignes directrices/règlementations d'émission de garanties et de suivi de plusieurs cas-pays.</p> <p><b>Présentateur</b> : Lerzan ULGENTURK - ancien gestionnaire des risques liés à la dette publique à la Direction turque de la dette publique, au ministère des Finances et du Trésor.</p>
<p><b>Séance 3</b></p> <p>13h30 à 14h30</p>	<p><b>Création d'un environnement institutionnel favorisant la gestion des processus d'émission et de suivi des garanties, assorti d'une approche de gestion des risques</b></p> <p>La clarté de la structure, du mandat, des rôles et des responsabilités des institutions impliquées dans les passifs conditionnels, renforce la coordination et l'efficacité de leur gestion. Des institutions solides améliorent également les relations avec les parties prenantes en dehors du ministère qui peuvent avoir des</p>

	<p>intérêts divergents. L'établissement de la fonction de gestion du risque de crédit au sein des structures institutionnelles avec des flux de travail (ou organisation des tâches) clairement conçus, permet aux décideurs de comprendre les risques potentiels de garanties et de les encourager à limiter leur matérialisation.</p> <p><b>Objectif</b> : Fournir aux participants un aperçu de la façon dont les dispositions institutionnelles peuvent assurer une coordination qui permet une prise de décision collective et éclairée et fournir un environnement propice aux évaluations du risque de crédit dans la gestion des garanties.</p> <p><b>Format</b> : Plusieurs jours avant cet événement de formation, les participants recevront en tant que documents d'étude, des notes d'étude sur plusieurs cas de pays, avec différentes structures organisationnelles et des exemples de diagrammes de flux de travail des processus d'émission et de suivi des garanties.</p> <p><b>Présentateur</b> : M. Hamado Seogo, Chef de service des études et du dispositif d'endettement public, ministère en charge des Finances, Burkina Faso.</p>
--	---

<b>Mercredi 10 mars 2021</b>	
11h00 à 11h15	Messages clés de la 1 <sup>re</sup> journée.
<b>Séance 4</b>  11h15 à 13h00	<p><b>Processus de demande et d'approbation lors de l'émission de garanties publiques octroyées aux entités publiques (EP) – Jeu de rôles</b></p> <p><b>Objectif</b> : Le jeu de rôles aidera les pays participants à mieux comprendre et à comparer les pratiques de pays, concernant les structures et les dispositions institutionnelles nécessaires pour guider une décision sur les demandes de garanties publiques.</p> <p><b>Jeu de rôles</b></p> <p>Le ministère des Finances du pays X en Afrique de l'Ouest a constitué un comité des garanties (CG) chargé d'évaluer les demandes de garantie publique ainsi que d'effectuer le suivi du portefeuille de l'État ».</p> <p>L'article 218(1) de la Constitution du pays X est ainsi rédigé : « Le gouvernement national ne peut garantir un prêt que si la garantie se conforme aux conditions énoncées dans la législation nationale.</p> <p>La Loi de 1999 sur la gestion des finances publiques, loi n° 1 de 1999 (LGFP), donne effet à l'article 218(1) de la Constitution – en stipulant que le ministre responsable peut émettre une garantie si l'engagement financier est accepté et approuvé par le ministre des Finances.</p> <p>Le ministre des Finances a également approuvé les lignes directrices relatives à l'émission des garanties, au mandat du CG, aux critères de demande de</p>

	<p>garanties pour approbation, à l'adhésion au CG et au processus de recommandation et d'approbation (voir annexe « A »).</p> <p>La compagnie nationale de production d'électricité (CNPE) du pays X voudrait accroître sa fourniture de courant électrique, en ajoutant davantage d'énergie verte au réseau. Elle aimerait ajouter des capacités de systèmes éoliens et solaires à l'approvisionnement actuel. Dans le but de développer des capacités éoliennes et solaires, elle devra mobiliser 5 milliards de dollars de capitaux supplémentaires (prêt-projet) pour en assurer un financement suffisant. En raison du coût élevé de l'emprunt, elle demande au gouvernement une garantie pour lui permettre de réduire son coût d'emprunt.</p> <p>Les participants à la formation seront divisés en deux groupes. Un groupe jouera le rôle de la CNPE, qui demandera la garantie. L'autre groupe (la Division du risque de crédit au sein du bureau de la dette publique, recevra la demande, analysera les risques et préparera sa recommandation au CG. Les deux groupes feront ensuite valoir leurs arguments devant le CG : les raisons pour lesquelles une garantie doit être accordée à la CNPE.</p> <p>Au cours de cette séance, les groupes recevront leur scénario respectif, qu'ils devront jouer pour leur permettre d'élaborer une stratégie et de se préparer à être entendu par le CG.</p> <p>Les différents groupes seront modérés par :</p> <p>Modérateur du Groupe de la Compagnie nationale de production d'électricité – Burkina Faso.</p> <p>Modérateur du Groupe du risque de crédit – Mkhulu Maseko, Directeur chargé du risque de crédit, division « Gestion des actifs et des passifs », Trésorerie nationale sud-africaine.</p> <p>Groupe du CG – Neil Cole, Secrétaire de CABRI et Anthony Julies, ancien chef de la division « Gestion des actifs et des passifs » de la Trésorerie nationale sud-africaine.</p> <p><b>Facilitateur</b> : Johan Krynauw, CABRI.</p>
<p><b>Séance 5</b></p> <p>13h00 à 14h00</p>	<p>Les groupes respectifs comparaîtront devant le CG.</p> <p><b>Format</b> :</p> <p>Les membres du CG entendront les arguments des différents groupes. La compagnie nationale d'électricité devra motiver sa demande et le risque de crédit, en fonction de ses analyses. Ils recommanderont pourquoi une garantie devrait ou ne devrait pas être accordée. Le groupe chargé du risque de crédit devra aussi clairement indiquer les conditions dans lesquelles une garantie pourra être octroyée et le mécanisme de suivi après approbation qui sera mis en place pour évaluer les risques de façon continue. S'appuyant sur les</p>

	<p>arguments qui lui ont été présentés, le CG fera ses recommandations au ministre des Finances.</p> <p><b>Facilitateur</b> : Johan Krynauw, CABRI</p>
14h00 à 14h15	<p>Synthèse et la voie à suivre</p> <p>Les participants seront invités à remplir un formulaire d'évaluation confidentiel.</p>